Image not found or type unknown

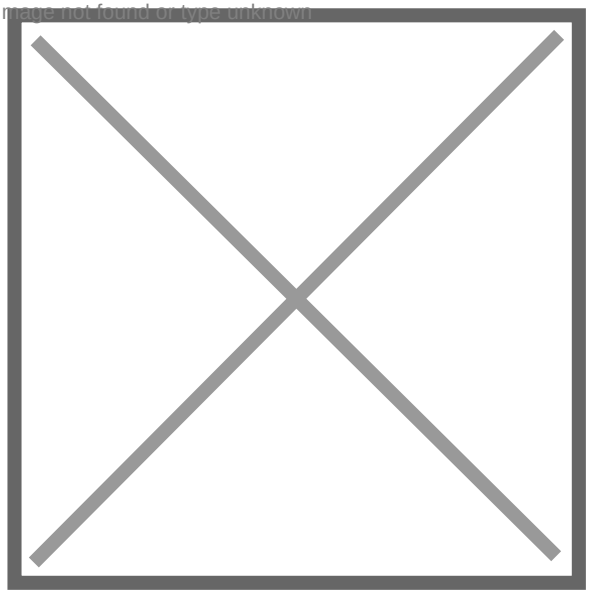

Démission CDI tps partiel annualisé avec compte d'heures négatif

Par **NDuc**, le **20/04/2016** à **12:41**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI de 20h annualisées dans un musée sous convention 1790 des musées. J'aimerais partir pour trouver un autre poste à temps plein mais j'aimerais savoir si je dois rembourser les heures que je n'ai pas faites? Je risque de partir avant la haute saison et par conséquent n'aurai pas fait les heures prévues sur l'année...Je ne trouve rien à ce sujet dans la convention.

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement
NDuc

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés